



Reprise ancien poste après une période de dépression

Par max61

Bonjour,

Permettez moi de vous exposer le contexte m'amenant à vous solliciter.

Salarié d'une entreprise du secteur privé depuis près de 5 ans dans laquelle j'exercé un poste A, le 01/01/2021, j'ai pris des nouvelles fonctions avec une évolution en terme de responsabilités, d'activités et de rémunération. (poste B)

Un avenant à mon CDI, à été établis entre mon employeur et moi-même avec une période d'essai de 2 mois .

Vers la mi mars, je me suis trouvé dans l'obligation d'êtres en arrêt maladie pour Dépression et surmenage.

Après discussions auprès de ma hiérarchie, il ma été proposé de reprendre mon ancien poste à compté du 01/07/2021 (Poste A) (pour lequel j'éété salué et reconnue pour mon implication et la bonne exécution de mon travail).

En effet la personne qui m'avait remplacé à décidé de démissionner de ce poste et celui-ci ce trouve donc vacant.

Après une période de réflexion, j'ai donc indiqué à ma hiérarchie que j'accepter de reprendre mon ancien poste (poste A).

Mes interrogations sont les suivantes :

- Mon employeur peut/doit-il établir un nouvel avenant à mon contrat ?
- Peut-il revoir ma rémunération ou avantage obtenue ?
- Enfin dans le cas ou ce nouvel avenant ne me conviens pas et que suite à d'éventuelle discussions nous ne trouvions pas d'accord, quel sont les possibilités de recours?

merci a vous pour votre temps et votre retour